

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-5-4 **Séance du** lundi 20 octobre 2025

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES SOCIOCULTURELLES, PUBLIQUES ET ASSOCIATIVES AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne VOGT Victor donne procuration à ERBS André WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS:

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2019/008 portant approbation d'un Plan de dix actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-1-5-3 du 9 février 2023 portant approbation du lancement d'un appel à projets « Filières Métiers » dans les collèges pour la période septembre 2023-juin 2026,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-5-4 du 20 octobre 2023 portant approbation d'un plan d'actions contre le harcèlement scolaire,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 « Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller du 3 octobre 2025.
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 3 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 6 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 6 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 6 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 6 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim du 6 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 7 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement à des structures agissant en faveur de la jeunesse, listées en annexe 1 jointe à la présente délibération, pour un montant total de 174 473 € ; les projets retenus au titre du dispositif « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2025-2026 sont détaillés en annexe 2 jointe à la présente délibération,
- Approuve la convention-type de financement à conclure avec chacun des collèges bénéficiaires d'une subvention au titre de la troisième année scolaire de mise en œuvre des projets « Filières Métiers », jointe en annexe 3 de la présente délibération, et autorise le Président à signer une convention particulière avec chacun des collèges bénéficiaires d'une subvention sur la base de ce modèle,
- Approuve la convention de partenariat 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le Groupement d'intérêt public Maison des Adolescents de Strasbourg et le Groupement d'intérêt public Maison des Adolescents du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de deux Centres de ressources et de lutte contre le harcèlement chez les mineurs, jointe en annexe 4 de la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique, une fois la délibération exécutoire, ou le cas échéant, selon les modalités détaillées dans la convention financière.

Il est précisé que ces modalités de versement constituent une dérogation au Règlement Budgétaire et Financier pour les subventions attribuées à des projets particuliers. Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T80	(1093) 65-65748-338	62 152 €
P207	O001	P207E01	T80	(1095) 65-657348-338	3 374 €
P207	0001	P207E01	T80	(4294) 65-657358-338	874 €
P207	O001	P207E01	T80	(1969) 65-65748-288	14 250 €
P207	O001	P207E01	T80	(3316) 65-657381-221	33 000 €
P207	0002	P207E07	T83	(3571) 65-657381-338	50 000 €
P207	O003	P207E01	T80	(3315) 65-657381-288	5 000 €
P207	O003	P207E01	T80	(1969) 65-65748-288	3 000 €
P207	0003	P207E01	T80	(4091) 65-657358-288	2 823 €
TOTAL					174 473 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

16 non-participations au vote Robin CLAUSS, membre de l'AG au sein du CSC d'Obernai Jean-Philippe MAURER, membre du CA aussi du CSC de la Meinau Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC du Fossé des Treize Damien FREMONT, membre de l'AG au sein de l'Association Populaire Joie et Santé Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de Hautepierre Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC Schoelcher Jean-Philippe VETTER, membre du CA au sein du CSC "Escale" Fleur LARONZE, membre du CA au sein du CSC Montagne Verte Ludivine QUINTALLET, membre du CA au sein du CSC CARDEK Danielle DILIGENT, membre du CA au sein du CSC Marais Adolphe Sorgus Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein "L'Albatros" Elisabeth DREYFUS, Adjointe au maire de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC Robert Schuman André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar